



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le chef de cabinet

Paris, le 15 FEV. 2021

Monsieur le Président,

Vous avez fait part à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de vos propositions relatives à l'enseignement moral et civique (EMC) au lycée.

Attentif à votre démarche, le ministre m'a confié le soin de remercier et de vous assurer de toute l'importance que notre ministère attache à sensibiliser et faire réfléchir les élèves à l'importance des notions de dignité, d'égalité, et de respect mutuel.

L'école se doit d'assurer avec mobilisation et détermination les missions que la République lui a confiées : transmettre des connaissances et forger les citoyens de demain. L'enseignement moral et civique, mis en œuvre à chacun des niveaux de l'école élémentaire, du collège et du lycée général, technologique et professionnel, en est un élément central.

À cet égard, je vous informe que j'ai, d'ores et déjà, transmis votre courrier à Monsieur le directeur général de l'enseignement scolaire en vue de sa bonne information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Christophe PACOHIL

Monsieur Nicolas FRANCK
Président de l'APPEP
nfranck@free.fr

Référence à rappeler : BDC/2021000733/SC/MC